

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2016 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **29 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :
30 juin 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

4^{ème} séance 2016

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Amortissements 2016 sur le
budget du service d'eau potable.

Absents excusés : Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. FOUCAL Olivier.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. PIERRAT Benoît
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

N° 58/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Michel SALTZMANN, Maire adjoint, informe le Conseil Municipal des amortissements et transferts de subventions à opérer en 2016 sur le budget de l'eau : ils sont toujours calculés sur 50 ans de manière linéaire ; sauf des menus travaux et les frais d'études et d'insertion.

L'amortissement total 2016 est de 111 133.20 €, c'est une dépense d'exploitation et une recette d'investissement donc un autofinancement ; à contrario, le transfert des subventions d'un montant de 12 610.80 € est une dépense d'investissement et une recette d'exploitation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide unanimement de voter les amortissements 2016 à pratiquer
sur le budget de l'eau, ci-annexés, ainsi que l'état des subventions transférables.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,